

Les incinérateurs d'ordures ménagères :

quels risques ? Quelles politiques ?",

Paris, décembre 2004.

Rapport remis au MEDD fin 2004 par le Comité de la prévention et de la Précaution (p. 19) :

* Une étude de l'INERIS pour l'ADEME¹ estime que :

- "dans le cas d'un incinérateur avec brûleur au fuel, le débit massique annuel de dioxines et furanes est majoré de 15% par un arrêt de 4 heures et de 45 % par trois arrêts annuels. "

- "Sur une installation, après un arrêt de 4 heures, alors que la concentration moyenne I.TEQ habituelle de dioxines en sortie de cheminée est de 1 ng/Nm³, elle passe à 13 immédiatement après l'arrêt et elle est encore de 2,2 ng/Nm³ au bout de 30 jours. Sur une autre installation, l'effet d'un arrêt de 30 jours a été comparé à celui d'un arrêt de 4 heures? Les concentrations I. TEQ de dioxines sont encore de 18 ng/Nm³ une semaine après le redémarrage (arrêt de 4 heures). "

Dans le cas de l'incinérateur de PLOUHARNEL qui n'a cessé de "hoqueter" pendant 4 ans du fait de ses multiples dysfonctionnements, il va de soi que les deux mesures annuelles dont on dispose (2003 et 2004) ne sont absolument pas représentatives des rejets réels, lesquels n'ont pu qu'être fortement majorés par les arrêts et redémarrages à répétition.

Le Comité rappelle, par ailleurs, que :

" Les mesures de dioxines dans les rejets des UIOM ne sont pas faites en continu... Compte tenu des incertitudes sur les conditions réelles d'exploitation et leur variabilité, il est peu probable que ce type de mesures soit représentatif des variations réelles. " p. 19

¹ ADEME, INERIS, Campagne de mesures de dioxines et furanes dans les effluents gazeux d'UIOM. Arrêt technique et arrêt programmé. Rapport de synthèse, ADEME, centre d'Angers; avril 1999, 25 p.